

Burkina Faso
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable



PLAN DE PRÉPARATION À LA REDD

(R-PP – Burkina Faso)



15 octobre 2013

Tableau 20 : Demande en bois de feu et charbon de bois selon les régions	62
Tableau 21: Distribution géographique et superficies des sites d'exploitation industrielle de l'or	64
Tableau 22 : Principaux cadres politiques et stratégiques (PIF Burkina, 2011)	71
Tableau 23 : Dispositions pertinentes du cadre législatif concernant les forêts.....	73
Tableau 24: Points forts et points faibles de la gouvernance du secteur forestier du Burkina Faso	81
Tableau 25: Points forts et points faibles de la gouvernance du secteur forestier du Burkina Faso	86
Tableau 26: Résultats attendus de la stratégie nationale REDD	98
Tableau 27: Importance relative du potentiel de réduction d'émission des résultats attendus	100
Tableau 28 : Résumé des actions à mener pour élaborer la stratégie nationale REDD, Activités et Budget.....	108
Tableau 29 : Résumé des actions à mener pour définir le cadre de mise en œuvre de la REDD, Activités et Budget.....	121
Tableau 30 : Résumé des actions à mener pour évaluer les impacts sociaux et environnementaux, Activités et Budget.....	127
Tableau 31 : Résumé des actions à mener pour développer le scénario de référence, Activités et Budget.....	141
Tableau 32 : Résumé des actions à mener pour développer le système MNV, Activités et Budget....	156
Tableau 33 : Résumé des actions à mener pour développer un système de suivi des co-bénéfices, Activités et Budget.....	161
Tableau 34 : Budget complet de préparation à la REDD par activités	164
Tableau 35 : Calendrier des activités de préparation à la REDD.....	165
Tableau 36 : Cadre de suivi du rendement.....	171
Tableau 37 : Résumé des actions à mener pour le plan de suivi et le cadre de mesure du rendement, Activités et Budget.....	178

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AND/MDP	Autorité Nationale Désignée pour le Mécanisme de Développement Propre
APFNL	Agence de promotion des produits forestiers non ligneux
AT	Assistance technique
ATCATF	Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
BAD	Banque Africaine de Développement
BDOT	Base de données sur l'occupation des terres
CAF	Chantier d'aménagement forestier
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CD-REDD	Comité départemental REDD
CEDL	Commissions de l'environnement et du développement local
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CGES	Cadre de gestion environnemental et social Environmental and Social Management Framework (ESMF)
CN-REDD	Coordination nationale REDD
CONEDD	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
COP	Conférence des parties
CR-REDD	Comité régional REDD
CT	Collectivités territoriales
DANIDA	Agence danoise de développement international
DD	Déboisement et dégradation (des forêts)
DGE	Direction générale de l'énergie
ÉESS	Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique
F CFA	Franc CFA
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility
FEM	Fonds mondial pour l'environnement
FENUGGF	Fédération Nationale des Unions de Groupements de Gestion Forestière
GES	Gaz à effet de serre
GGF	Groupements de gestion forestière
GIEC	Groupe indépendant d'experts sur le climat
GRN	Gestion des ressources naturelles
ICRAF	Centre international de recherche en agroforesterie
IFN2	Projet Inventaire forestier national 2
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPCC	International Panel on Climate Change
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, Hydraulique et Ressources halieutiques
MASS	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MDP	Mécanisme de développement propre
MECV	Ministère de l'environnement et du cadre de vie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Présentation de la démarche REDD du Burkina Faso

1. Le Burkina Faso a démarré sa démarche REDD en 2010 lors d'un atelier de formation sur le processus REDD+ en faveur du personnel du ministère de l'environnement et des représentants des ONG et du secteur privé. Le Gouvernement du Burkina Faso est devenu membre observateur du FCPF et a participé à sa réunion tenue en juin 2010 en Guyane.

2. Burkina Faso a été choisi comme participant au Programme d'investissement forestier (PIF), l'un des programmes établis au titre des Fonds d'investissement climatiques, en raison du potentiel de séquestration de carbone substantielle des forêts des zones arides au niveau mondial¹ et en raison de l'expérience importante du Burkina Faso en la gestion participative des ressources naturelles. Avec la préparation du Plan d'Investissement PIF/Burkina Faso entre février et novembre 2011, avec l'appui de la Banque mondiale (lead agency) et de la Banque africaine de développement, le Burkina Faso est entré de plein pied dans une démarche nationale REDD. En juin 2011, le Sous-Comité du PIF a approuvé le plan d'investissement du Burkina Faso sous réserve d'apporter quelques améliorations et de conduire une démarche de préparation à la REDD. Le présent document constitue le plan (R-PP : Readiness Preparation Plan) que le Burkina Faso entend suivre pour se préparer à la REDD.

3. Puisque les ressources financières nécessaires à la réalisation des activités prévues dans ce plan sont incluses dans les projets du Plan d'Investissement PIF du Burkina et dans le cadre d'autres projets d'aide au développement, le pays n'entend pas solliciter l'ensemble des financements de préparation du Forest Carbon Partnership Facility (FCPF).

1a. Montage organisationnel

4. Pour sa démarche REDD, le Burkina Faso mettra en place un montage organisationnel permettant des fonctions de pilotage, d'exécution et de concertation.

5. Un Comité national REDD et une Coordination nationale sous forme de secrétariat technique constitueront les organes de pilotage et d'exécution. La démarche de préparation à la REDD durera 30 mois, elle sera réalisée dans le cadre de la préparation puis de la mise œuvre des projets du Plan d'investissement du Programme d'Investissement Forestier (PIF) du Burkina. Elle sera aussi appuyée par les projets en cours de préparation par la coopération du Luxembourg, la Suède et l'Union européenne. Ces projets assureront l'essentiel du financement, et la Coordination nationale REDD servira aussi à la coordination de tous ces projets. Ces derniers partageront le même Comité de pilotage respectant les dispositions du Décret 2007-775 PRES/PM/MEF du 22/11/2007, portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso. Le

¹ Le PIF a été établi comme un programme dans le cadre du Fonds climatique d'investissement stratégique, l'un des programmes ciblés du programme d'investissement climatique, qui vise à soutenir des mesures et des investissements et à mobiliser pour faciliter la REDD et promouvoir une gestion durable des forêts, en vue de permettre la réduction des émissions, la séquestration du stocks de carbone, et la réalisation de co-bénéfices environnementaux et sociaux importants. L'intention était d'inclure dans le PIF des pays représentants une variété d'écosystèmes forestiers, y compris des forêts tropicales humides et des forêts sèches.

coût de fonctionnement de la coordination est évalué en fonction des composantes suivantes : (i) personnel (170 000 USD/an), (ii) fonctionnement (30 000 USD/an), (iii) équipement (100 000 USD). Un bureau d'étude sera retenu pour une période de 30 mois pour fournir une assistance technique (750 000USD, alloués dans la composante 2b) composée d'un assistant du point focal REDD/PIF, d'un expert forestier REDD, et d'un conseiller en concertation. Une banque d'expertise permettra au bureau d'études de fournir l'expertise ponctuelle aux différentes activités de préparation à la REDD.

Cette imbrication entre la démarche REDD et le dispositif d'exécution des projets du PIF permettra d'assurer la cohérence de ces deux dispositifs : parce que les organes d'exécution et de pilotage seront les mêmes, l'élaboration de la stratégie REDD sera directement influencée par les investissements pilotes et innovants financés par le PIF – et garantiront que ces projets PIF s'inscrivent dans la démarche régionale.

6. Pour la concertation, les Comités communaux et les Comités régionaux créés dans le cadre de la décentralisation seront renforcés, et une Plateforme nationale comprenant des groupes thématiques sera mise en place. Cette organisation permettra ainsi de partir de la base et de développer des consensus nationaux. La Plateforme nationale de concertation (PNC-REDD) sera créée en tant que commission spécialisée du CONEDD (Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable). Cet ancrage institutionnel a pour objectif d'intégrer l'outil concertation/participation au sein de l'organisme chargé de la politique de développement durable et du suivi des projets et programmes initiés dans le cadre des changements climatiques.

7. L'animation de la concertation est confiée au Secrétariat Permanent du CONEDD (SP-CONEDD) qui sera appuyé à cet effet par un assistant technique, spécialiste de la concertation et de la REDD. Le SP-CONEDD assurera le fonctionnement du mécanisme de concertation/participation, les ressources financières seront mises à sa disposition par la Coordination nationale REDD.

8. Le coût total de la composante organisationnelle est de 930 000 USD.

1b. Concertations initiales

9. Plusieurs concertations ont eu lieu depuis 2010 et la préparation du Plan d'Investissement PIF/Burkina a été l'occasion de plusieurs rencontres et ateliers avec toutes les parties prenantes, notamment au cours des missions conjointes conduites par le Gouvernement avec l'appui des banques multilatérales de développement (la Banque mondiale – lead agency - et de la Banque africaine de développement). Un comité de pilotage avait été mis en place pour le PANA, le PIF et la REDD, il a permis le pilotage de la démarche de préparation du R-PP.

1c. Plan de consultation et de participation

10. La consultation se déroulera par vagues successives, chaque vague étant associée à un thème prédéfini et pilotée par la Plateforme nationale de Concertation. L'architecture de la concertation est fondée à la base sur des fora villageois qui sont organisés dans chaque village du pays avec l'aide des instances de concertation existantes. A l'issue de ces fora, des réunions de synthèse sont organisées par les comités communaux. Les synthèses des comités communaux sont à leur tour combinées et harmonisées par les comités régionaux et les résultats sont transmis à la plateforme nationale pour être pris en compte dans la vision nationale. L'ensemble de ce processus se déroulera pour différentes thématiques à des étapes déterminées de la préparation à la REDD. Un cycle complet, c'est à dire des villages jusqu'à la plateforme nationale, forme une « vague » de concertation. Étant donné l'ampleur du déploiement géographique et de l'effort d'organisation, trois vagues de concertations pourront être menées au cours d'une année.

11. Le plan de consultation est constitué d'une série d'activités :

- Développement du matériel d'information et de concertation
- Formation des relais
- 1ère vague : Sensibilisation
- 2^{ème} vague : Facteurs de déboisement et de dégradation des forêts, leçons apprises, politiques/gouvernance
- 3^{ème} vague : Solutions/options
- 4^{ème} vague : Options de mise en œuvre (cadre juridique, mécanisme de redistribution, standards des projets, fonds national, plaintes et recours) et EESS
- 5^{ème} vague : MNV, Scénario de référence
- 6^{ème} vague : Version provisoire de la stratégie, CGES
- 7^{ème} vague : Validation de l'ensemble de la stratégie
- Ateliers ponctuels au niveau de la PNC-REDD et réunions des groupes thématiques

12. L'ensemble de ces travaux coûtera 2,427 millions USD.

2a. Analyse des facteurs de Déboisement et dégradation, des politiques, de la gouvernance et des leçons apprises

13. Une première analyse a permis de désigner les principaux facteurs directs du déboisement et de la dégradation des forêts au Burkina Faso :

- L'expansion agricole
- Le surpâturage
- Les feux de brousse
- La demande en bois de feu et en charbon de bois
- La surexploitation des PFNL
- L'exploitation minière

14. Sur la base des informations disponibles, les terres boisées et la forêt couvre 12,9 millions d'hectares au Burkina Faso, soit 43% de la superficie totale. Toutefois, ce chiffre inclut les forêts, les terres boisées et de savanes et de steppes arbustives des terres. Les réserves forestières couvrent 3,9 millions d'hectares. La déforestation globale a été estimée à environ 107 000 ha par an (0,83 % par an, un taux à peu près similaires à celui d'autres pays du Sahel) entre 1992 et 2002, avec un taux plus élevés de déforestation dans les savanes arbustives. La dégradation est difficile à évaluer, mais est estimé à l'équivalent de 0,5 millions d'hectares par an. Ces estimations seront mises à jour une fois que l'analyse des données de l'inventaire forestier national, commencé en 2010, sera terminée.

15. Les facteurs indirects du déboisement et de la dégradation des forêts sont le résultat d'interactions complexes entre facteurs socio-économiques, technologiques, politiques et culturels. Ils créent des conditions favorables pour l'apparition d'un ou plusieurs facteurs directs. Les principales causes

indirectes du déboisement et dégradation recensées sont l'augmentation constante d'une population rurale pauvre, qui dépend essentiellement des produits forestiers pour sa subsistance, le retard dans l'application des réformes foncières, la faiblesse des capacités des acteurs, de la faiblesse des outils de planification de l'utilisation de la terre, le faible niveau de la capitalisation des bonnes pratiques forestières, et les difficultés à appliquer les cadres juridiques et réglementaires du secteur forestier. Malgré la stabilité politique, une solide expérience de la décentralisation du gouvernement et une croissance économique stable ces dernières années, le Burkina Faso reste l'un des pays les plus pauvres en Afrique, avec un PNB par habitant de US \$ 510, des taux d'achèvement scolaires de moins de 50% en 2009, des taux de mortalité et pour les enfants de moins de 5 de 166 pour 1000. Plus d'un tiers de la population est confrontée à l'insécurité alimentaire. La conception de la stratégie REDD doit tenir compte de ces conditions socio-économiques sous-jacentes, ainsi qu'aux contraintes liées aux ressources financières et humaines.

16. La surexploitation des ressources naturelles conduit à des déplacements importants de populations vers les villes (exode rural) ou vers d'autres zones rurales plus favorables (migrations internes). Cette situation contribue à déplacer la surexploitation des ressources vers les périphéries des villes et vers les zones d'accueil des migrants agricoles. La variabilité du régime des précipitations et des températures, et les changements climatiques contribueront à exacerber les impacts des facteurs anthropiques de déboisement. Ces phénomènes peuvent être qualifiés de causes émergentes du déboisement et de la dégradation des forêts.

17. Au cours des 30 dernières années, le Gouvernement du Burkina Faso a montré un très fort engagement à long terme pour l'environnement : il a préparé plusieurs stratégies sectorielles et a aussi développé plusieurs projets pilotes réussis dans les domaines de la conservation des forêts et de l'agroforesterie. L'évolution récente du cadre politique, législatif et institutionnel comporte des avancées notables notamment par la révision du code forestier en 2011 qui laisse une très grande place aux Collectivités locales et au privé dans la mise en valeur des formations boisées, l'adoption de la loi sur le foncier rural (Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009) qui permet à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements, et la gestion efficace des différends fonciers, l'élaboration du Programme National du Secteur Rural (PNSR) qui devient le cadre de planification et de coordination du développement rural, ce qui permettra de mieux s'attaquer aux causes du déboisement et de la dégradation des forêts résultant des pratiques extensives de production agricole et pastorale.

18. Des progrès importants sont aussi à relever dans les domaines transversaux mais déterminants pour la gestion durable des forêts, par exemple la finalisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) devant conduire à l'élaboration de schémas régionaux (SRAT), et le renforcement du processus de décentralisation à travers des réalisations concrètes de gestion forestière par les communes rurales.

19. Au titre des leçons apprises, la stratégie nationale REDD du Burkina pourra compter sur des avancées importantes en agroforesterie et en matière d'aménagement participatif des forêts naturelles. Un partenariat effectif entre services forestiers et populations riveraines organisées en Groupements de Gestion Forestière (GGF) a permis une participation effective des communautés locales à la mise en œuvre des activités d'aménagement avec un important potentiel pour générer des revenus à partir des PFNL.

2b. Options stratégiques pour la REDD

20. Les options stratégiques pour la REDD visent des objectifs de réduction des émissions de GES, de séquestration additionnelle de carbone, et d'amélioration des conditions de vie des populations par la lutte contre la pauvreté.

21. Pour réduire le niveau des émissions forestières, la stratégie nationale REDD reposera sur les quatre grands axes d'intervention choisis de manière à permettre de s'attaquer aux facteurs de déboisement/dégradation :

- **L'aménagement du territoire** : planification de l'utilisation des terres pour affecter les diverses formes d'utilisation de l'espace rural aux endroits les plus appropriés pour ces activités (agriculture, élevage, mines, espaces urbains, etc.) afin de les y contenir;
- **La sécurisation foncière** : assurer aux affectations de terres la sécurité foncière requise pour les rendre permanente et permettre l'investissement foncier en appliquant les dispositions législatives et réglementaires récentes ;
- **La gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux** : pour la gestion durable des productions agricoles, pastorales et forestières dans les espaces qui leur sont affectées.
- Afin de créer les conditions propices pour la mise en œuvre de ces trois grands axes d'interventions, il sera prévu une composante transversale de **renforcement des capacités nationales (dans les ministères mais en direction du secteur privé, de la société civile et des instances de recherche et de formation), d'harmonisation des politiques, et de promotion de la bonne gouvernance** des ressources naturelles et particulièrement forestières.

22. Ces grands axes sont provisoirement déclinés en une quinzaine de mesures (voir tableau 26 Section 2b.B). Au cours de la phase de préparation à la REDD, ces mesures seront encore déclinées en actions-types ou projets-types « REDD » afin de construire un portfolio d'actions de terrain pouvant être prises en charge quant à leur exécution, par des programmes/projets publics ou des initiatives privées ou communautaires.

23. Puisque l'élaboration de la stratégie est actuellement au stade du concept, le potentiel de réduction des émissions a été estimé en fonction d'objectifs réalistes qui correspondent à des résultats de la mise en œuvre des mesures envisagées. L'effet combiné de ces mesures permettra de s'attaquer aux causes du déboisement et de dégradation des forêts. En fonction d'objectifs conservateurs, les réductions d'émission pourraient être de :

Résultat attendu	Réduction d'émission – RPP 2012		Réduction d'émission – Nouvelle estimation		Contribution au total (%)	
	MtC/an	MtCO2e/an	MtC/an	MtCO2e/an	RPP 2012	Nouvelle estimation
Feux de brousse contenus	5,2	19,1	3,4	12,5	27,0	41,5
Forêts de l'État (actuelles) aménagées	3,2	11,7	0,99	3,6	16,6	12,1
Forêts des Communes aménagées	3,4	12,5	1,0	3,7	17,7	12,2
Expansion agricole contenue	2,8	10,3	1,0	3,7	14,6	12,2
Surpâturage contenu	1,8	6,6	0,42	1,5	9,4	5,1
Économie en bois de feux et charbon	1,0	3,7	0,23	0,8	5,2	2,8
Mesures agro-forestières (plantations agro-forestières additionnelles)	0,7	2,6	0,7	2,6	3,6	8,5

Forêts des Régions aménagées	0,53	1,9	0,16	0,59	2,8	2,0
Forêts de l'État (nouvelles) aménagées	0,27	1,0	0,12	0,44	1,4	1,5
Forêts des communautés aménagées	0,27	1,0	0,08	0,29	1,4	1,0
Reboisements forestiers	0,015	0,05	0,075	0,27	0,1	0,9
Exploitation anarchique minière contenue	0,053	0,2	0,024	0,1	0,1	0,3
Total	19,238	70,65	8,199	30,09	100	100

24. L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ nécessitera plusieurs étapes dont :

- Une analyse des facteurs de déboisement et de dégradation des forêts,
- Des études complémentaires sur l'impact du surpâturage et des feux de brousse,
- Une analyse des leçons apprises des différents projets/programmes en matière de développement rural et de foresterie depuis 3 décennies,
- Un état des lieux sur les politiques et la gouvernance dans les secteurs forestier et de l'aménagement du territoire,
- Un état des lieux sur les politiques et programmes des autres secteurs (agricole, minier, infrastructures) et une analyse des aspects pouvant intervenir dans la REDD,
- La formulation de solutions/options pour réduire les émissions forestières avec une estimation de leur potentiel de réduction, leur contribution à la lutte contre la pauvreté, ainsi que leurs co-bénéfices environnementaux attendus.

25. À partir des études de base et de propositions avancées sur le cadre de mise en œuvre, une première ébauche de la stratégie sera définie. Sur la base de cette première ébauche, une évaluation environnementale et sociale stratégique sera conduite. La stratégie sera ensuite finalisée en développant les objectifs et les résultats visés, en définissant des actions ou projets-types, en définissant les adaptations nécessaires aux différentes politiques et programmes sectoriels, et en définissant si besoin de nouveaux programmes opérationnels pour la REDD.

26. L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ consistera en une démarche nationale nécessitant des étapes de prise de conscience (sensibilisation), de compréhension (formation), d'appropriation et d'implication en vue de produire un fort engagement de toutes les couches de la société envers des actions REDD+. C'est le plan de concertation nationale qui permettra la définition des consensus nécessaires pour produire les versions finales des différents documents.

27. Le coût d'élaboration de la stratégie nationale, donc des études et travaux (excluant les activités de concertation et le fonctionnement de la Coordination nationale REDD) est de 1,65 millions USD.

2c. Cadre de mise en œuvre de la REDD+

28. La stratégie nationale REDD+ devra aussi comporter un cadre de mise en œuvre, notamment les aspects légaux, les aspects de normalisation, d'accréditation et d'enregistrement des projets, et enfin des aspects de redistribution des revenus et de financement.

29. Trois aspects de ce cadre de mise en œuvre seront développés ou validés pendant la phase de préparation à la REDD : i) le mécanisme de coordination nationale, sectorielle et interministérielle, ii) la définition et l'opérationnalisation des programmes et projets REDD+, et iii) un cadre juridique relatif au mécanisme de redistribution des revenus. Encore une fois, les propositions et dispositions à prendre par rapport à ces trois questions pour mettre en œuvre la stratégie nationale REDD, seront largement débattues dans le cadre du plan de concertation et de participation.

30. L'implication du secteur minier étant essentielle à la réussite de la REDD, une étude approfondie sera menée sur la façon dont ce secteur minier peut être intégré dans la REDD

31. La gamme d'activités REDD+ qui sera définie dans la stratégie nationale REDD comprendra des actions-types ayant un effet prouvé en matière de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le contexte du Burkina Faso, tout en apportant des co-bénéfices sociaux et environnementaux. Plusieurs stratégies et programmes que le Gouvernement a défini et met en œuvre avec ou sans l'appui des partenaires au développement concourent déjà aux objectifs de la REDD. Certaines des activités-types REDD+ pourraient se retrouver déjà dans ces programmes. Une analyse du « contenu REDD » de ces programmes et projets sera donc effectuée en vue d'enrichir leur contenu REDD. Toutefois, il est aussi prévu de concevoir une première cohorte de nouveaux projets afin de mettre en œuvre la stratégie.

32. Dans le cadre de la promotion des initiatives REDD, le Gouvernement se doit de mettre en place des conditions propices pour le secteur privé. C'est ainsi que le cadre légal de la propriété des crédits carbone, devra être précisé. Une étude permettra d'analyser les dispositions juridiques actuelles par rapport à la problématique REDD, et devra produire des propositions pour les nouveaux textes réglementaires qui pourraient s'avérer nécessaires.

33. L'accréditation des projets REDD+ par le Gouvernement constitue une mesure pour faciliter la mise sur les marchés internationaux du carbone, des crédits qui pourraient être générés par les initiatives privées. L'enregistrement des projets accrédités dans un registre constituera un outil de suivi des projets et des initiatives nationales en matière de REDD utile pour le suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale. Pour pouvoir accréditer un projet, il sera nécessaire de définir une série de critères (standards) pour que les projets REDD soient reconnus comme tels au Burkina Faso. En parallèle à la définition des standards nationaux, le Burkina Faso développera aussi un registre qui servira d'outil d'enregistrement des projets REDD accrédités par le Gouvernement.

34. Pour stimuler les activités de la REDD, le Burkina Faso entend mettre en place un mécanisme de préfinancement dont les sommes accordées seraient considérées comme des avances pour service environnemental. Il s'avère que cette forme de redistribution (financement de projets) est plus facile à opérer et constituerait en fait des avances sur des résultats escomptés en termes de réductions d'émissions. La mise en place d'un Fonds national va dans le sens de la promotion des initiatives privées de REDD et permettra de financer des projets qui concourent ensuite aux performances du pays.

35. L'ensemble de ces travaux n'entraînera pas de coût supplémentaire par rapport au coût déjà prévu en la pour fonctionnement de la Coordination nationale REDD et l'expertise ponctuelle, si ce n'est l'étude sur l'implication du secteur minier, pour un montant de 200 000 USD.

2d. Impacts sociaux et environnementaux

36. Une évaluation environnementale et sociale stratégique sera menée assez tôt dans le processus pour permettre l'affinement de la stratégie nationale REDD. Il est prévu qu'elle accompagne la

première ébauche de la stratégie complète sera disponible. L'ÉESS débutera un peu avant la 4^{ème} vague de concertation nationale et aura un coût de 115 000 USD.

3. Élaboration d'un scénario de référence

37. Puisque le Burkina Faso entend développer un système MNV basé sur une cartographie de l'occupation des terres (incluant une stratification forestière fine), le scénario de référence consistera à projeter dans le futur (par exemple par période de 5 ans) l'évolution de l'occupation des terres en fonction de différentes hypothèses. Il s'agira de produire des bases de données sur l'occupation des terres (BDOT) « prévisionnelles » pour connaître le stock de carbone « prévisionnel » auquel on comparera le stock de carbone forestier qui sera mesuré périodiquement dans le cadre du système MNV.

38. Pendant la phase de préparation à la REDD, le Burkina Faso développera en détail son scénario de référence au travers des activités suivantes :

- Validation de la précision de la BDOT de 2010 pour les besoins de la REDD
- Études diachroniques et modélisation
- Évaluation externe du scénario de référence
- Communication du scénario de référence aux parties de la CCNUCC

39. Le cœur du travail de développement du scénario de référence consistera à faire une analyse diachronique pour la période 1992-2002 et la période 2002-2010 et à définir un modèle qui explique les variations dans la BDOT pour ensuite la projeter dans le futur. La modélisation consiste donc à trouver en analysant certains paramètres, une équation qui explique les variations de la BDOT constatées sur les deux périodes 1992-2002 et 2002-2010 :

$$\Delta \text{Strates}(t_{2002}-t_{1992}) = f\{(\text{paramètre}_1),(\text{paramètre}_2),(\text{paramètre}_3),(\text{paramètre}_n)\}$$

$$\Delta \text{Strates}(t_{2010}-t_{2002}) = f\{(\text{paramètre}_1),(\text{paramètre}_2),(\text{paramètre}_3),(\text{paramètre}_n)\}$$

Et ensuite de la projeter dans le futur en faisant des hypothèses sur les paramètres en question, soit :
 $\Delta \text{Strates}(t_{2015}-t_{2010}) = f\{(\text{paramètre}_1),(\text{paramètre}_2),(\text{paramètre}_3),(\text{paramètre}_n)\}$

40. Le coût de l'ensemble des études et travaux pour établir le scénario de référence est estimé à 610 000 USD. Une part de concertation sur le scénario de référence est prévue et intégrées aux vagues de consultations de la composante 1.c. Le scénario de référence sera réalisé principalement par des institutions nationales à identifier au cours de la phase de préparation.

4a. Système national de suivi des émissions forestières

41. Le Burkina Faso entend développer un système de mesure de ses émissions forestières en comparant le stock de carbone forestier à un temps t_1 par rapport à un stock de carbone forestier à un temps t_0 . Cette méthodologie est basée sur la cartographie des formations forestières et la connaissance du contenu en carbone de chacune de ces formations.

42. Pour ce faire, le Burkina pourra compter sur les résultats du projet Inventaire Forestier National 2 qui procurera une BDOT à partir des images de 2010. La nomenclature des occupations des terres et la superficie minimale d'interprétation de 0,25 ha devraient permettre de capter les principaux phénomènes de séquestration, de déboisement, et de dégradation des forêts.

43. Au regard des résultats du projet IFN2, il est prévu que des indices de dégradation et de densité-hauteur pourraient être rajoutés à la nomenclature utilisée de façon à capter les phénomènes de

dégradation progressive, et tenir en compte la variabilité des stocks de carbone des strates agro-forestières et des plantations. Si ces sous-strates sont ajoutées, l'inventaire de terrain nécessaire pour obtenir les données complémentaires, sera confié au projet IFN2 dont les équipes auront acquis toute l'expérience nécessaire. Le projet IFN2 procédera aussi à la mesure de la biomasse souterraine avec les fonds de préparation à la REDD de façon à construire des équations allométriques complètes.

44. L'élaboration du système MNV comportera aussi la définition du format de notification et une proposition institutionnelle pour pérenniser la fonction relative au suivi des émissions forestières. Enfin, il est prévu que des experts indépendants procèdent à une validation de la méthodologie avant que le Burkina Faso ne la présente au mécanisme REDD international, au GIEC ou aux parties de la CCNUCC.

45. Le budget relatif à la définition du système MNV (incluant les inventaires de terrain à effectuer par IFN2) se chiffre à 870 000 USD. En plus de ces activités, une concertation sur les dispositions de MNV est prévue lors des vagues de concertation.

4b. Système de suivi des co-bénéfices

46. Une étude sera réalisée pour identifier les indicateurs pertinents ainsi que les institutions qui recueillent actuellement les données sur ces indicateurs. Cette étude se basera sur l'étude sur les solutions et options de la REDD et les consultations.

47. Une discussion sera organisée entre les institutions produisant les données sur les indicateurs pré-identifiés. Ces institutions ébaucheront un cadre institutionnel pour le suivi des cobénéfices.

48. L'étude sera complétée sur la base des premiers résultats de la SESA et alimentera une seconde discussion entre institutions pertinentes, visant à finaliser le cadre institutionnel, attribuer les rôles et élaborer la méthodologie de suivi.

49. Un état des lieux initial sera réalisé sur la base du cadre et des méthodologies approuvés. Cet état des lieux sera mis en ligne sur un outil de visualisation des informations, qui sera également la base de la communication du MNV des cobénéfices au cours de la mise en œuvre de la REDD.

50. Un budget de 560 000 USD est prévu pour cette composante.

5. Budget et calendrier

46. Le calendrier de réalisation de la préparation à la REDD est établi sur une période de 30 mois. Son coût global est de 8 512 000 USD.

6. Plan de suivi et cadre de mesure du rendement

Le suivi sera mené par la CN-REDD. Le tableau des indicateurs contenant les évaluations périodiques sera publié sur le site Internet du MEDD et accessible aux visiteurs.

Le Burkina Faso souhaite élaborer en fin de phase de préparation un dossier préparatoire permettant l'autoévaluation pluripartite des progrès de la REDD au Burkina Faso afin de juger des acquis et lacunes à combler. Le budget prévu pour cette activité est de 300 000 USD.